**Compétences fondamentales**

**Gestionnaire des Vivres**

**Un gestionnaire de vivres (commodity manager) conduit les stratégies en matière de gestion des vivres pour les bureaux pays chargés de mettre en œuvre les interventions d'aide alimentaire. En général, le gestionnaire des vivres est basé au siège de l’organisation. Il assure une supervision et une gestion des agents de son département et des magasiniers. Ces agents impliqués dans la gestion des vivres doivent être capable d’exercer les tâches suivantes :**

(**Remarque:** Ce document n'est pas destiné à remplacer les descriptions de postes de travail)

1. **Gérer les vivres ;**

1.1 Comprendre les concepts de base et le but de la gestion des vivres ;

1.2 Comprendre le rôle de la gestion des vivres au sein des programmes de sécurité alimentaire et d'aide alimentaire (Distribution gratuite, alimentation de complément, Nourriture contre travail /actif, Cantine scolaire, MCHN, achat local et régional et d’autres comme par exemple des bons) ;

1.3 Comprendre le besoin des relations opérationnelles (coordination) avec d'autres fonctions au sein et en dehors de l'organisation (comme partenaires membres du consortium)

1.4 Comprendre spécifiquement les règlements en vigueur sur la gestion des vivres (C.F.R. 22 211) et le rapportage ainsi que d'autres sujets, si nécessaire ;

1.5 Réviser et contribuer à la lise à jour des guides ou des manuels de gestion des vivres pertinents ;

1.6 Comprendre l’exigence du bailleur de fonds et de son implication ;

1.7 Comprendre la nécessité d'un réexamen en temps opportun ou régulier de la gestion des vivres ;

1.8 Être familier aux normes SPHERE, Charte humanitaire, Code de conduite des ONG, « Do No Harm » et les questions de protection de bénéficiaire.

1.9 Comprendre les obligations contractuelles, c’est à dire, pour l’examen et la négociation de contrats avec les transporteurs, les enquêteurs, Agents C & F, contrats d'entreposage etc. ;

1.10 Comprendre les règlements financiers des bailleurs de fonds, y compris les coûts éligibles et ceux qui ne les sont pas ;

1.11 Etre capable de travailler efficacement avec tous les acteurs y compris les auditeurs des bailleurs des fonds, siège, etc.

**2. Plan de réseaux Logistiques**

2.1 Connaître les différentes composantes de la planification du réseau logistique ;

2.2 Identifier les besoins en approvisionnement et les points de demande ;

2.3 Identifier les défis opérationnels et élaborer des stratégies pour y remédier ;

2.4 Cibler et définir les opérations d'entreposage et de transport répondant à tous les critères ;

**3. Mise en place du système (exécution)**

3.1 Identifier les exigences en matière du personnel, du système et des processus pour une gestion efficaces des vivres;

3.2 Mettre en place un système approprié et un processus répondant aux exigences, y compris la distribution, le suivi après distribution et l’application des logiciels (de distribution) ;

3.3 Former le personnel sur les procédures et processus leur permettant de maintenir le système ;

3.4 Concevoir et mettre en œuvre un système de suivi et de correction pour résoudre les dysfonctionnements éventuels.

3.5 Superviser le personnel, le processus et le système afin de garantir une gestion coordonnée des vivres ;

3.6 Établir un système de rapportage précis et dans le temps pour le Siège (HQ) et l'USAID ;

3.7 Préparer et analyser les réserves des vivres et suivre le taux de consommation et prévoir les futurs besoins en vivres ;

3.8 Gérer et mettre en exergue les sacs vides, les conteneurs et les vivres impropres ou endommagées ;

3.9 Mettre en place des procédures de sécurité pour l'entrepôt et le personnel ;

3.10 Établir un système de suivi au niveau de la performance des prestataires de services comme par exemple les compagnies responsable de la sécurité, le transporteur, agent C & F, manutentionnaires, etc.

**4. Exploitation de l’entrepôt**

4.1 Déterminer les besoins, identifier et mettre en place des entrepôts y compris la gestion, le stockage et la sécurité de l’équipement ;

4.2 Organiser le dispositif de l’entrepôt et établir des simples procédures de réception, de stockage et d'expédition des vivres ;

4.3 Mettre en place un système de contrôle au niveau de l’entrepôt pour éviter toute perte des vivres ;

4.4 Embaucher et former le personnel pour gérer l’exploitation de l'entrepôt ;

4.5 Guider la tenue de registres, la gestion des vivres et le système de rapportage ;

4.6 Mettre en place un système de gestion intégré, pour la prévention et l’élimination des rongeurs ou autres insectes nuisibles aux vivres ;

4.7 Surveillez à la qualité des vivres ;

4.8 Appliquer les meilleures pratiques de l'entreposage y compris un bon entretien, la ventilation, l'utilisation de palettes, l’empilage approprié, la fumigation et la lutte contre les rongeurs ;

**5. Gestion du transport (Si applicable)**

5.1 Déterminer et évaluer périodiquement les besoins de transport pour la livraison des produits aux entrepôts secondaires et les points de distribution, y compris les modes de transport et l'identification de transporteur primaire et secondaire, Si applicable

5.2 Identifier les contraintes et déterminer le circuit pour la livraison des vivres, tout en obtenant une utilisation optimale des ressources ;

5.3 Développer et examiner le transport pour minimiser / atténuer les pertes liées à la manutention ;

5.4 Développer et mettre en place un système pour gérer la nourriture non distribuées pour une gestion efficace des vivres ;

5.5 Suivre et analyser la performance des prestataires de transport ;

**6. Gestion de la distribution (Si applicable)**

6.1 Identifier, vérifier et enregistrer les bénéficiaires ;

6.2 Mettre en place un mécanisme de suivi des bénéficiaires ;

6.3 Établir des critères de sélection des points de distribution finaux (PDF) et élaborer des protocoles d'accords;

6.4 Mettre en place le processus de distribution, y compris la formation des comités de distribution, le suivi et le rapportage sur place et à la destination finale;

6.5 Mettre en place un mécanisme communautaire de plainte;

6.6 Assurer la sécurité des produits aux points de distribution, à la fois au cours du stockage et lors de la distribution ;

**7. Gestion et contrôle des stocks**

7.1 Avoir une notion sur les principes de comptabilité généralement admis (GACAP) ;

7.2 Connaitre les exigences de l’USAID et l'USDA lors de la soumission des documents de projet, la comptabilité des vivres et l’élaboration de rapports comme l’AER, commande des vivres, Rapport sur l'état des Vivres, Rapport sur l'état du bénéficiaire (RSR), rapport sur les **produits** endommagés et non utilisés, Rapport sur l’état des pertes (LSR), les systèmes d'information (par exemple QWICR, WBSCM) etc. ;

7.3 Contrôler les mouvements de stock, analyser, vérifier et concilier les registres d’inventaires ;

7.4 Examiner la documentation et le traitement des pertes et mettre en place un système afin d’atténuer les pertes y compris l'élimination des vivres impropres à la consommation ;

7.5 Initier et suivre les règlements maritimes en lien avec les pertes à travers les décharges en coordination avec le siège et les transitaires «  Américains » sur place ;

7.6 Introduire des mécanismes de contrôle appropriés pour la gestion de l’inventaire des stocks ;

7.7 Organiser et classer les documents des vivres, conformément aux directives des bailleurs de fonds et des politiques de l'organisation ;

**8. Gestion du personnel, l'évaluation des capacités, Coaching et mentorat**

8.1 Établir des normes de performance en matière de gestion des vivres et dupersonnel de la logistique ;

8.2 Mettre en place un système de suivi de performance et de mesure ;

8.3 Identifier les points faibles et concevoir des programmes appropriés de renforcement des capacités ;

8.4 Fournir une rétroaction en temps opportun, des conseils, du soutien et motiver le personnel pour améliorer les performances ;

8.5 Intégrer les notions de genre dans tous les aspects de gestion des vivres ;

8.6 Mener régulièrement des inspections au niveau de l'entrepôt et faire le suivi des recommandations / conclusions ;

8.7 Former / supporter le personnel sur la gestion des vivres en situation d'urgence ;

8.8 Organiser des exercices de sécurité de l'entrepôt et effectuer des inspections conformes sur une base régulière;

**9. Opérations portuaires (si applicable)**

9.1 Comprendre les procédures et règlements régissant l'importation des vivres destinées à l'aide humanitaire ;

9.2 Connaître les opérations et procédures portuaires en particulier liées à la manutention des denrées alimentaires et des mesures de sécurité ;

9.3 Connaître les documents requis pour la franchise de droits d'importation de denrées alimentaires à distribuer ;

9.4 Travailler efficacement et en collaboration avec les agences maritimes, manutentionnaires, les autorités portuaires, C & F agents, inspecteurs, les douanes, etc ;

9.5 Visitez le port, au besoin et si nécessaire ;

**10. Monétisation (le cas échéant)**

10.1 Comprendre le contexte et les implications de Bellmon déterminés par le Chef de mission, interpréter et utiliser les rapports d'étude des prix sur le marché pour la monétisation de vivres ;

10.2 Utiliser les données du marché, surveiller en permanence l'activité sur le marché local pour analyser la production et le niveau d'importation des activités de monétisation, les ventes potentielles et prévoir des informations possibles sur les prix  et les ventes des vivres;

10.3 Superviser l’importation des vivres, l'entreposage, la comptabilisation des stocks, le transport et l'expédition des produits monnayés ;

10.4 Procéder à des ventes d'appel d'offres des vivres, négocier avec les acheteurs, préparer la documentation de contrat, garanties bancaires sécurisés, superviser et gérer la vente, savoir calculer, suivre et dresser un rapport sur les résultats réels de recouvrement des coûts et le processus de paiement des produits de monétisation et ainsi que la réconciliation/ gestion de ces produits.;

10.5 Superviser la conformité des Accords de vente;

10.6 Avoir une connaissance approfondie du Manuel dans le domaine de la monétisation et sur le concept des exigences de commercialisation habituelles ;

10.7 Être familier avec les opérations de lettres de crédit et de garanties bancaires, les avantages, inconvénients, les responsabilités, etc.